

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DE LA FAMILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA GÉNÉRALISATION DU TRAVAIL

CIVIL ET MILITAIRE

DECRET N° 07+65 du 5/10/1987

portant intégration et nomination de
Monsieur NZOUANDOKI (Jean) dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Techniques Industriel-
les)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7/12/1984, portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/1984, portant modification de certai-
nes dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962, portant statut géné-
ral des fonctionnaires;

D.G.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958, fixant le règle-
ment sur le solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 60/90 du 3/3/1960, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962, fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962, fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962, fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/
1962, portant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963, fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles
7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967, réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

.../...

Par le décret n° 56 du 3.8.1984, portant nomination du
Président du Conseil;

Par le décret n° 57 du 3.8.1984, portant nomination
du Vice-Président du Conseil;

Par le décret n° 58 du 3.8.1984, portant organisa-
tion des infrastructures du Gouvernement;

Par le décret n° 59 du 3.8.1984, déterminant le circuit
de l'administration des infrastructures, avancements et révi-
sions des agents administratifs des Agents de l'Etat;

Par le Protocole d'accord du 29.11.1980, signé entre la
République et la République Populaire du Congo;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé,

ARTICLE 1 :

ARTICLE 1. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du
3.8.1980 et du Protocole d'accord du 29.11.1980 susvisés, Monsieur NZOUANDOKI
(Jean) né le 25 novembre 1955 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur
Spécialité : Electrotechnique obtenu à l'Institut Polytechnique de Roumanie,
est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Techniques
Industrielles et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Indus-
trielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et
Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effec-
tive de prise de service de l'intéressé sera ~~enregistré~~, publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin
sera./.-

Brazzaville, le 5 NOVEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de
Société, de la Formation Professionnelle et
de l'Enseignement Supérieur

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce

Le Ministre de l'Energie

Le Ministre de l'Environnement

Le Ministre de l'Urbanisme

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire

Le Ministre de l'Équipement

Le Ministre de l'Économie

Le Ministre de l'Agriculture

Le Ministre de la Pêche

Le Ministre de la Santé

Le Ministre de l'Éducation

Le Ministre de la Culture

Le Ministre de la Jeunesse

Le Ministre de la Femme

Le Ministre de la Coopération

Le Ministre de la Communication

Le Ministre de la Défense

Le Ministre de la Police

Le Ministre de la Gendarmerie

Le Ministre de la Sécurité

Ange Edouard FOUMGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGACE..... 3
- DGFP/BSI..... 1
- D.G.L..... 3
- D.C.T..... 1
- M.E.E..... 2
- I.T.E.R.E.L..... 1
- DOSSI..... 3
- SGG/EC..... 3/17-7